

CONSEIL D'ADMINISTRATION, SEANCE DU 2 MARS 2020

**Délibération n°4-2020**

Objet : Vote du budget primitif 2020

**Ce lundi 2 mars 2020 à 18h, le conseil d'administration de L'empreinte, Scène nationale Brive – Tulle se réunit au Théâtre, Place Aristide Briand à Brive sur convocation en date du 24 février 2020.**

**Les présents sont :**

VILLE DE BRIVE : Mme Patricia BORDAS, Mme Anne COLASSON, M. Christian PRADAYROL, M. Frédéric SOULIER, M. Jacques VEYSSIERE

VILLE DE TULLE : Mme Christiane MAGRY, M. Yannik SEGUIN

ETAT : Mme Marion LIMEUIL, M. Philippe LAYCURAS

REGION NOUVELLE AQUITAINE :

DEPARTEMENT DE LA CORREZE :

COMITE DES PARTENAIRES TERRITORIAUX : Mme Florence BELONIE, Mme Annie MOURNETAS, Mme Natalia RODRIGUEZ

PERSONNALITES QUALIFIEES : M. Jean-Pierre CHAMPCLAUX, M. Jacques SPINDLER, M. Christian TRIGUEROS

REPRESENTANT DU PERSONNEL : M. Christian ROQUES

Membres	24
Présents	16
Représentés	3
Votants	19
Exprimés	19
Pour	19
Contre	0

**Représentés :** Mme Marie-Josée CLERGEAU par Mme Annie MOURNETAS, M. Arnaud LITTARDI par Mme Marion LIMEUIL, M. Philippe NAUCHE par M. Jean-Pierre CHAMPCLAUX,

**Excusés :** Mme Agnès AUDEGUIL, Mme Marie-Josée CLERGEAU, M. Francis COLASSON, M. Jean-Marc COMAS, M. Bernard COMBES,

**Autres représentants :** Mme Corinne ARAZO, M. Nicolas BLANC, M. Pierre-Michel GOUX, M. Christian LOUIS,

- Conformément à la loi n° 2002-6 du 4 janvier 2002, relative à la création d'établissements publics de coopération culturelle modifiée par la loi n° 2006-723 du 22 juin 2006 modifiant le code général des collectivités territoriales,
- Conformément au décret n° 2002-1172 du 11 septembre 2002 relatif aux établissements publics de coopération culturelle et modifiant la partie réglementaire du code général des collectivités territoriales,
- Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1431-1 et suivants, relatifs au fonctionnement des Établissements publics de coopération culturelle,
- Conformément à l'Arrêté Préfectoral du 20/05/2009, portant création de l'EPCC « Les Treize Arches ».
- Conformément à l'Arrêté Préfectoral du 04/05/18, portant modification de l'EPCC « Les Treize Arches », qui devient par voie de conséquence, l'EPCC « Brive / Tulle ».
- Vu la délibération n°22-2018 portant actualisation des statuts, la dénomination de l'EPCC devenant l'EPCC l'Empreinte

Accusé de réception en préfecture  
019-518776588-20200302-DEL4-  
2020-DE  
Date de réception préfecture :

CONSEIL D'ADMINISTRATION, SEANCE DU 2 MARS 2020

**Exposé des motifs**

Afin de mener à bien le programme d'activités 2020 et d'engager les opérations dans les délais nécessaires, il convient de valider le budget 2020.

**Budget 2020 par chapitres**

<b>DEPENSES D'EXPLOITATION</b>	
011 - Charges à caractère général	1 484 213,00
012 - Charges de personnel et frais assimilés	1 614 549,00
65 - Autres charges de gestion courante	95 382,00
67 - Charges exceptionnelles	1 800,00
<b>Total des dépenses réelles d'exploitation</b>	<b>3 184 560,00</b>
042 - Opérations d'ordre de transferts entre sections	67 556,00
<b>Total des dépenses d'ordre d'exploitation</b>	<b>67 556,00</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES</b>	<b>3 263 500,00</b>
<b>RECETTES D'EXPLOITATION</b>	
002 - Report à nouveau	33 449,46
013 - Atténuation de charges	18 000,00
70 - Produits des services	353 529,54
74 - Subventions et participations	2 697 200,00
75 - Produits divers de gestion courante	50,00
77 - Produits exceptionnels	111 271,00
78 - Reprises sur amortissements et provisions	50 000,00
<b>Total des recettes d'exploitation cumulées</b>	<b>3 263 500,00</b>

Accusé de réception en préfecture  
019-518776588-20200302-DEL4-  
2020-DE  
Date de réception préfecture :

CONSEIL D'ADMINISTRATION, SEANCE DU 2 MARS 2020

<b>DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	
21 – Immobilisations corporelles	62 000,00
23 – Immobilisations en cours	317 985,62
<b>Total des dépenses d'équipement</b>	<b>379 985,62</b>
040 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	
13918 – Subventions d'invest. inscrites au compte de résultat	5 556,00
<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>	<b>5 556,00</b>
<b>Total des dépenses d'investissement cumulées</b>	<b>385 541,62</b>
<b>RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	
001 – Solde d'exécution de la section d'investissement	317 985,62
<b>Total des recettes financières et d'exécution</b>	<b>317 985,62</b>
040 – Opérations d'ordre de transferts entre sections	67 556,00
<b>Total recettes d'ordre d'investissement</b>	<b>67 556,00</b>
<b>Total des recettes d'investissement cumulées</b>	<b>385 541,62</b>

**En annexe : Budget Primitif 2020**

Il est proposé au **Conseil d'Administration** d'approuver le budget primitif 2020.

**Décision**

Après en avoir délibéré le **Conseil d'Administration** décide à l'unanimité :

- d'approuver le budget primitif 2020

Certifie le caractère exécutoire  
de l'acte administratif

Brive, le 2 mars 2020

M. Frédéric SOULIER  
Président

Accusé de réception en préfecture  
019-518776588-20200302-DEL4-  
2020-DE  
Date de réception préfecture :